

PENDANT LE MOIS DE JUIN.

Plusieurs points importants doivent attirer notre attention pendant ce mois :

I. LE MOIS DU SACRÉ CŒUR.

Il convient que tous les amis du Cœur de Jésus fassent chaque jour, durant ce mois, en public, si c'est possible, des prières spéciales, ou des pratiques pieuses en l'honneur du sacré Cœur. De toutes les pratiques particulières, celle du *Trésor du Cœur de Jésus* est sans contredit la plus agréable à Jésus et la plus méritoire.

Il y a des indulgences spéciales attachées aux exercices, soit publics, soit privés du mois du sacré Cœur, savoir : (a) *Sept ans*, une fois le jour, pour ceux qui font cet exercice d'un cœur contrit. (b) *Indulgence plénière*, un jour du mois à leur choix, pourvu qu'ils se confessent, visitent une église et y prient pendant quelque temps aux intentions du Souverain Pontife (*Déc. du 8 mai 1873*).

II. LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

Cette fête, déjà si chère à tous les chrétiens, doit nous être doublement chère, à nous Associés du divin Cœur, puisqu'elle est notre fête patronale. Elle tombe le premier vendredi de juin, cette année : raison de plus pour en faire partout un jour de *communion générale*.

Il y aura ce jour-là une vraie mine d'indulgences plénières à exploiter : une accordée à tous les fidèles, pourvu qu'ils visitent une église ; une autre pour les associés de la sainte *Ligue du Cœur de Jésus* : une *troisième*, pour ceux qui appartiennent à l'*Archiconfrérie du Sacré-Cœur* ; une *quatrième*, pour les membres de l'*Archiconfrérie*, à cause du *premier vendredi* : cette dernière est transférable au dimanche suivant. Comme toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire, nous pourrons donc leur en appliquer plusieurs, après en avoir gagné une nous-mêmes,